



PROCES-VERBAL du CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE SIMANDRES

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf du mois de mars, le Conseil d'Administration du CCAS régulièrement convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal de Simandres, sous la présidence de Monsieur Michel BOULUD.

Date de convocation : 21 mars 2023

Nombre de membres :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 9

Présents :

Mesdames : Nathalie PANSIOT, Frédérique LEPEPERS, Isabelle LUIZET, Clotilde GERARDIN, Christianne VINALS, Véronique ALLAIS

Messieurs : Michel BOULUD, Yves CASTIN, Daniel TENET

Absents :

Mesdames Anne-Sophie VERDIEL, Denise BUTHION et Michèle LYON

Monsieur Michel CAMBET-PETIT-JEAN

Secrétaire : Madame Frédérique LEPEPERS

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 17 janvier 2023

Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune question. Il est approuvé à l'unanimité des membres votants.

Approbation du compte de gestion 2022

Madame Nathalie PANSIOT présente le compte de gestion 2022 dressé par le comptable.

Ont été visés :

- Les opérations du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022
- L'exécution du budget de l'exercice 2022 et les sommes globales sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Exercice 2022	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Section Fonctionnement	7 169.38 €	15 196.00 €	8 026.62 €

Madame Nathalie PANSIOT demande de prendre acte que le compte de gestion 2022 dressé par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le compte de gestion 2022 n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes. Le Conseil d'Administration en prend acte à l'unanimité.

Approbation du compte administratif 2022

Monsieur le Président confie la présidence de séance à la Vice-Présidente et se retire de la salle pour présenter au Conseil d'Administration le Compte Administratif 2022 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Réalisé 2022	Chapitre	Réalisé 2022
011 – Charges à caractère général	4 082.32 €		
012 – Charges de personnel	289.69 €	74 – Dotations et participations	15 000.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	2 797.37 €	77 – Produits exceptionnels	196.00 €
TOTAL DEPENSES	7 169.38 €	TOTAL RECETTES	15 196.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
NEANT	

Résultat de l'exercice : + 8 026.62 €

Madame Nathalie PANSIOT propose d'approuver le compte administratif 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte administratif 2022.

Affectation du résultat de clôture 2022

Monsieur le Président rappelle que le Conseil d'Administration doit se prononcer sur l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022,
Considérant ce résultat conforme à celui du Compte de Gestion du comptable,
Constatant que le Compte Administratif présente le résultat suivant :

	Résultat CA 2021	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture
Section Fonctionnement	5 217.71 €	8 026.62 €	13 244.33 €

Monsieur le Président propose d'affecter ce résultat à l'article 002 (excédent antérieur reporté de fonctionnement) au budget 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement 2022 proposé par Monsieur le Président.

Vote du budget 2023

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration le projet de budget 2023 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Propositions	Chapitre	Propositions
011 – Charges à caractère général	18 800.00 €	002 – Excédent antérieur reporté	13 244.33 €
012 – Charges de personnel	700.00 €	74 – Dotations et participations	15 000.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	8 744.33 €		
TOTAL DEPENSES	28 244.33 €	TOTAL RECETTES	28 244.33 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
NEANT	

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2023 présenté par Monsieur le Président.

Convention CCAS / AISPA « Association Intercommunale au Service des Personnes Agées »

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration l'action de l'Association Intercommunale au Service des Personnes Agées (AISPA) à savoir l'aide à domicile et les soins à domicile. Cette association sollicite une subvention d'un montant de 2 140.09 € au titre de l'année 2023.

Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration l'autorisation de signer la convention qui fixe le montant et les conditions financières de cette participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la convention qui fixe le montant et les conditions financières de cette participation et autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Madame Nathalie PANSIOT informe les membres du Conseil d'Administration que celui-ci doit se doter d'un règlement intérieur. L'ordonnance du 7 octobre 2021 sur les actes des collectivités territoriales, entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2022 vise à simplifier le cadre juridique des actes des collectivités. Elle s'applique également aux CCAS.

En effet, l'organisation et le fonctionnement du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la commune de Simandres, établissement public administratif communal, sont régis par les articles R.123-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles ainsi que par un règlement intérieur dont le caractère obligatoire est rappelé à l'article R. 123-19 du même code.

Le règlement intérieur est présenté par Madame Nathalie PANSIOT, il définit les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration du CCAS. Il est annexé au présent PV.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS.

Préparation du goûter dansant

Après échange, il est convenu de se retrouver le 30 Mai à 10h pour préparer la salle des fêtes. Madame Nathalie PANSIOT s'occupe de commander tartes et boissons et Mme Frédérique LEPERS de commander des fleurs et de voir la possibilité de cache pot ou emballage avec Horticulture Perrin.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Président du CCAS,
Michel BOULUD



Commune de
Simandres
L'esprit nature

La secrétaire,
Frédérique LEPERS



**Centre Communal d'Action Sociale
Commune de SIMANDRES**

**Délibération
N° 2023/02**

*Nomenclature
7 / 7.1 / 7.1.1*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
13	9	9

Séance du 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à 18 heures 30, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE dans la salle du conseil municipal de Simandres, sous la présidence de Monsieur Michel BOULUD

Date de convocation : 21 mars 2023

Date d'affichage : 21 mars 2023

Présents : Mesdames : Nathalie PANSIOT, Frédérique LEPEPERS, Isabelle LUIZET, Clotilde GERARDIN, Christianne VINALS, Véronique ALLAIS

Messieurs : Michel BOULUD, Yves CASTIN, Daniel TENET

Absents : Mesdames Anne-Sophie VERDIEL, Denise BUTHION et Michèle LYON, Monsieur Michel CAMBET-PETIT-JEAN

Secrétaire : Madame Frédérique LEPEPERS

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Madame Nathalie PANSIOT présente le compte de gestion 2022 dressé par le comptable.

Ont été visé :

- Les opérations du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022
- L'exécution du budget de l'exercice 2022 et les sommes globales sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Exercice 2022	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Section Fonctionnement	7 169.38 €	15 196.00 €	8 026.62 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité,

- **DECLARE** que le compte de gestion 2022 dressé par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Président
Michel BOULUD

Le secrétaire de séance
Frédérique LEPEPERS





PRÉFECTURE DU RHÔNE
BUREAU COURRIER

03 AVR. 2023

sous réserve de vérification
par le service desanataire

Affiché le 03 avril 2023

Transmis en Préfecture le 03 avril 2023

**Centre Communal d'Action Sociale
Commune de SIMANDRES**

**Délibération
N° 2023/03**

**Nomenclature
7/7.1/7.1.1**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
13	9	8

Séance du 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à 18 heures 30, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE dans la salle du conseil municipal de Simandres, sous la présidence de Monsieur Michel BOULUD

Date de convocation : 21 mars 2023

Date d'affichage : 21 mars 2023

Présents : Mesdames : Nathalie PANSIOT, Frédérique LEPERS, Isabelle LUIZET, Clotilde GERARDIN, Christianne VINALS, Véronique ALLAIS

Messieurs : Michel BOULUD, Yves CASTIN, Daniel TENET

Absents : Mesdames Anne-Sophie VERDIEL, Denise BUTHION et Michèle LYON, Monsieur Michel CAMBET-PETIT-JEAN

Secrétaire : Madame Frédérique LEPERS

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur le Président confie la présidence de séance à la Vice-Présidente et se retire de la salle pour présenter au Conseil d'Administration le Compte Administratif 2022 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Réalisé 2022	Chapitre	Réalisé 2022
011 – Charges à caractère générale	4 082.32 €		
012 – Charges de personnel	289.69 €	74 – Dotations et participations	15 000.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	2 797.37 €	77 – Produits exceptionnels	196.00 €
TOTAL DEPENSES	7 169.38 €	TOTAL RECETTES	15 196.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
NEANT	

Résultat de l'exercice : + 8 026.62 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2022

Le Président
Michel BOULUD

Le secrétaire de séance
Frédérique LEPERS



Affiché le 03 avril 2023

Transmis en Préfecture le 03 avril 2023




PRÉFECTURE DU RHÔNE
BUREAU COURRIER
n 3 AVR. 2023
Service de vérification
à l'usage du destinataire

**Centre Communal d'Action Sociale
Commune de SIMANDRES**

**Délibération
N° 2023/04**

**Nomenclature
7 / 7.1 / 7.1.1**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
13	9	9

Séance du 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à 18 heures 30, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE dans la salle du conseil municipal de Simandres, sous la présidence de Monsieur Michel BOULUD

Date de convocation : 21 mars 2023

Date d'affichage : 21 mars 2023

Présents : Mesdames : Nathalie PANSIOT, Frédérique LEPERS, Isabelle LUIZET, Clotilde GERARDIN, Christianne VINALS, Véronique ALLAIS

Messieurs : Michel BOULUD, Yves CASTIN, Daniel TENET

Absents : Mesdames Anne-Sophie VERDIEL, Denise BUTHION et Michèle LYON, Monsieur Michel CAMBET-PETIT-JEAN

Secrétaire : Madame Frédérique LEPERS

AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE 2022

Monsieur le Président rappelle que le Conseil d'Administration doit se prononcer sur l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022, Considérant ce résultat conforme à celui du Compte de Gestion du Comptable, Constatant que le Compte Administratif présente le résultat suivant :

	Résultat CA 2021	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture
Section Fonctionnement	5 217.71 €	8 026.62 €	13 244.33 €

Monsieur le Président propose d'affecter ce résultat à l'article 002 (excédent antérieur reporté de fonctionnement) au budget 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité,

- **ADOpte** l'affectation du résultat de l'exercice 2022, soit 13 244.33 € à l'article 002 du budget 2023.

Le Président
Michel BOULUD

Le secrétaire de séance
Frédérique LEPERS




PRÉFECTURE DU RHÔNE
BUREAU COURRIER
03 AVR. 2023
sous réserve de vérification
par le service destinataire

Affiché le 03 avril 2023

Transmis en Préfecture le 03 avril 2023

**Centre Communal d'Action Sociale
Commune de SIMANDRES**

**Délibération
N° 2023/05**

**Nomenclature
7 / 7.1 / 7.1.1**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
13	9	9

Séance du 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à 18 heures 30, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE dans la salle du conseil municipal de Simandres, sous la présidence de Monsieur Michel BOULUD

Date de convocation : 21 mars 2023

Date d'affichage : 21 mars 2023

Présents : Mesdames : Nathalie PANSIOT, Frédérique LEPEPERS, Isabelle LUIZET, Clotilde GERARDIN, Christianne VINALS, Véronique ALLAIS

Messieurs : Michel BOULUD, Yves CASTIN, Daniel TENET

Absents : Mesdames Anne-Sophie VERDIEL, Denise BUTHJION et Michèle LYON, Monsieur Michel CAMBET-PETIT-JEAN

Secrétaire : Madame Frédérique LEPEPERS

VOTE DU BUDGET 2023

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration le projet de budget 2023 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Propositions	Chapitre	Propositions
011 – Charges à caractère générale	18 800.00 €	002 – Excédent antérieur reporté	13 244.33 €
012 – Charges de personnel	700.00 €	74 – Dotations et participations	15 000.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	8 744.33 €		
TOTAL DEPENSES	28 244.33 €	TOTAL RECETTES	28 244.33 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
NEANT	

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité,
- **APPROUVE** le budget 2023

Le Président
Michel BOULUD

Le secrétaire de séance
Frédérique LEPEPERS





PRÉFECTURE DU RHÔNE
BUREAU COURRIER
03 AVR. 2023
sous réserve de vérification
par le service destinataire

Affiché le 03 avril 2023

Transmis en Préfecture le 03 avril 2023

**Centre Communal d'Action Sociale
Commune de SIMANDRES**

**Délibération
N° 2023/06**

**Nomenclature
7 / 7.5 / 7.5.3**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
13	9	9

Séance du 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à 18 heures 30, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE dans la salle du conseil municipal de Simandres, sous la présidence de Monsieur Michel BOULUD

Date de convocation : 21 mars 2023

Date d'affichage : 21 mars 2023

Présents : Mesdames : Nathalie PANSIOT, Frédérique LEPERS, Isabelle LUIZET, Clotilde GERARDIN, Christianne VINALS, Véronique ALLAIS

Messieurs : Michel BOULUD, Yves CASTIN, Daniel TENET

Absents : Mesdames Anne-Sophie VERDIEL, Denise BUTHION et Michèle LYON, Monsieur Michel CMBET-PETIT-JEAN

Secrétaire : Madame Frédérique LEPERS

CONVENTION CCAS / AISPA « Association Intercommunale au Service des Personnes Agées »

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration l'action de l'Association Intercommunale au Service des Personnes Agées (AISPA) à savoir l'aide à domicile et les soins à domicile. Cette association sollicite une subvention d'un montant de 2 140.09 € au titre de l'année 2023.

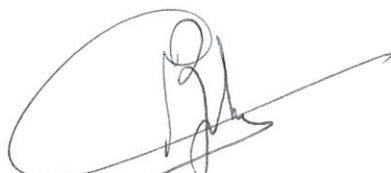
Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration l'autorisation, de signer la convention qui fixe le montant et les conditions financières de cette participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention qui fixe le cadre de la subvention du C.C.A.S. octroyée au bénéfice de l'Association Intercommunale au Service des Personnes Agées.
- **DIT** que la dépenses est inscrite au chapitre 65 du budget 2023
- **CHARGE** Monsieur le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération

Le Président
Michel BOULUD

Le secrétaire de séance
Frédérique LEPERS



Affiché le 03 avril 2023

Transmis en Préfecture le 03 avril 2023



*PRÉFECTURE DU RHÔNE
BUREAU COURRIER
03 AVR. 2023
sous réserve de vérification
par le service destinataire*

**Centre Communal d'Action Sociale
Commune de SIMANDRES**

**Délibération
N° 2023/07**

*Nomenclature
5 / 5.2 / 5.2.1*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
13	9	9

Séance du 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à 18 heures 30, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE dans la salle du conseil municipal de Simandres, sous la présidence de Monsieur Michel BOULUD

Date de convocation : 21 mars 2023
Date d'affichage : 21 mars 2023

Présents : Mesdames : Nathalie PANSIOT, Frédérique LEPEERS, Isabelle LUIZET, Clotilde GERARDIN, Christianne VINALS, Véronique ALLAIS

Messieurs : Michel BOULUD, Yves CASTIN, Daniel TENET

Absents : Mesdames Anne-Sophie VERDIEL, Denise BUTHION et Michèle LYON, Monsieur Michel CAMBET-PETIT-JEAN

Secrétaire : Madame Frédérique LEPEERS

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Nathalie PANSIOT informe les membres du Conseil d'Administration que celui-ci doit se doter d'un règlement intérieur.

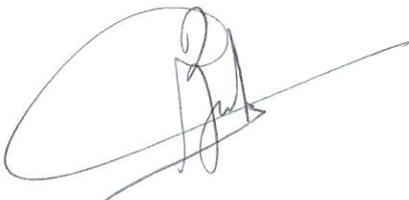
En effet, l'organisation et le fonctionnement du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la commune de Simandres, établissement public administratif communal, sont régis par les articles R.123-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles ainsi que par un règlement intérieur dont le caractère obligatoire est rappelé à l'article R. 123-19 du même code.

Le règlement intérieur est présenté par Madame Nathalie PANSIOT, il définit les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité,
- **ADOpte** le règlement intérieur du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Le Président
Michel BOULUD

Le secrétaire de séance
Frédérique LEPEERS





PRÉFECTURE DU RHÔNE
BUREAU COURRIER
03 AVR. 2023
sous réserve de vérification
par le service destinataire

Affiché le 03 avril 2023
Transmis en Préfecture le 03 avril 2023